






BP
NIVEAU 4


BREVET PROFESSIONNEL COIFFURE

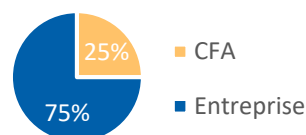
[RNCP 38231](#)

 **Public** — 16-30 ans (sauf exceptions listées sur notre site)

 **Prérequis** — Avoir son CAP Métiers de la coiffure (Mention Complémentaire préconisée)

 **Durée** — Contrat de 24 mois dont 800 heures de formation en centre (selon le profil du candidat)

 **Rythme** — 12 semaines de 35h de cours par an et le reste du temps en entreprise
Modification possible selon le calendrier et les examens



OBJECTIFS

Former le candidat pour qu'il obtienne son diplôme de niveau 4 et acquière les compétences et connaissances lui permettant d'allier la dextérité du coiffeur à la rigueur du gestionnaire.
Le titulaire peut ouvrir son propre salon de coiffure.

COMPÉTENCES VISÉES

À l'issue de la formation, l'apprenti(e) sera capable de :

- Utiliser les techniques de base d'hygiène et de soins capillaires, de coupe, de mise en forme, de coloration, de coiffage sur une clientèle féminine. De même pour les hommes avec en plus l'entretien du système pilo-facial.
- Accueillir et conseiller la clientèle
- Participer à la gestion des stocks, à l'organisation et au rangement du salon, ainsi qu'à la tenue du planning de rendez-vous.
- Animer et gérer une équipe
- Maîtriser les compétences de base de gestion d'une entreprise

QUALITÉS SOUHAITÉES

- Goût du contact et de la relation client
- Sens du service : écoute, amabilité, disponibilité
- Sens de l'organisation et des priorités
- Rigueur, dynamisme et réactivité
- Autonomie et diplomatie

Pour toute information

(administrative, pédagogique ou liée au handicap) :

orientation@bassinformation-cobas.fr

ou

05 57 52 72 90

DÉLAIS & MODALITÉS D'ACCÈS

Pré-inscription possible toute l'année
Contact par mail ou par tel
Réunion d'information collective
Entretien individuel

TARIFS

Aucun frais de formation à charge pour l'apprenti(e) (Pris en charge par les OPCO à hauteur max de 15000€/an)

Contrat par apprentissage ou contrat de professionnalisation

ACCESSIBILITÉ

Adaptation des parcours par le référent handicap du centre et locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Référent handicap : Stéphanie BARTHET

Voir nos conditions d'accessibilité sur <https://www.aqglo-cobas.fr/bassin-formation/>

LIEU DE FORMATION

Bassin Formation COBAS
1, Boulevard des Miquelots
33260 LA TESTE DE BUCH

Blocs de Compétences

ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS

- Bloc 1 - Création, couleur, coupe, coiffage
- Bloc 2 - Modification durable de la forme d'une coiffure
- Bloc 3 - Coiffure événementielle (Option A)
- Bloc 4 - Coupe homme et entretien du système pilo-facial (Option B)
- Bloc 5 - Vente-conseil
- Bloc 6 - Management et gestion d'un salon de coiffure

ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- Bloc 7 - Arts appliqués à la profession
- Bloc 8 - Expression française et connaissance du monde
- Bloc 9 - Langue Vivante (Facultatif)

Le diplôme est obtenu par une note moyenne supérieure à 10/20 à l'ensemble des épreuves.

Il est acquis par la validation des blocs de compétences qui sont capitalisables et peuvent être validés indépendamment.

Le candidat ayant déjà validé des blocs de compétences peut être dispensé des épreuves correspondantes.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Pédagogie active en présentiel avec apports théoriques, exercices de mise en situation et travaux pratiques

MOYENS MATÉRIELS

Salles adaptées et équipées pour la formation
Plateaux techniques et ateliers professionnels

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Contrôles en Cours de Formation
Épreuves de certification organisées par le Rectorat

MOYENS HUMAINS

Équipe pédagogique du centre
Intervenants externes qualifiés

TAUX DE RÉMUNÉRATION

Le taux de rémunération diffère selon le parcours de l'année précédente :

	16-17 ans	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et +
Si le CAP a été obtenu en formation initiale	29% du SMIC	45% du SMIC	55% du SMIC	100% du SMIC <i>Durée d'exécution du contrat</i>
Si le CAP a été obtenu en alternance	56% du SMIC	68% du SMIC	78% du SMIC	

La rémunération peut être supérieure à ces montants si l'entreprise applique des accords particuliers (convention collective ou accords de branches professionnelles, d'entreprises...)

Et après ?

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Chef d'entreprise / Manager Coiffure
- Chef de bac / Coiffeur
- Conseiller professionnel

SECTEUR D'ACTIVITÉ

Le titulaire du Brevet Professionnel Coiffure, peut exercer son activité comme employeur ou salarié dans les salons ou entreprises de coiffure, dans les entreprises de production ou de distribution de produits capillaires, dans les établissements sanitaires et sociaux (hôpital, maison de retraite, maison de convalescence...).

Il peut gérer sa propre entreprise, être coiffeur indépendant, à domicile.

POURSUITE D'ÉTUDES POSSIBLES

- BTS Métiers de la coiffure